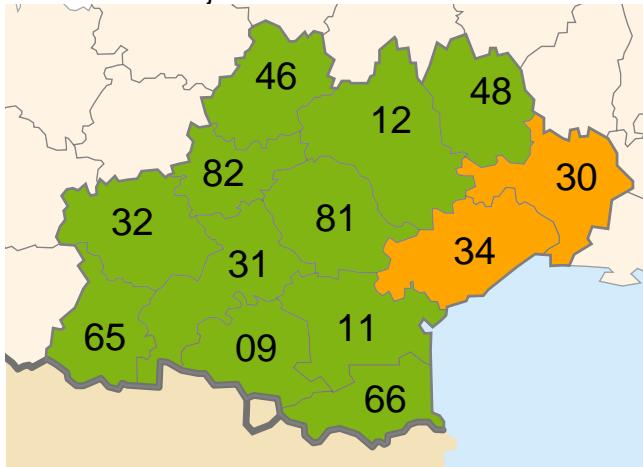
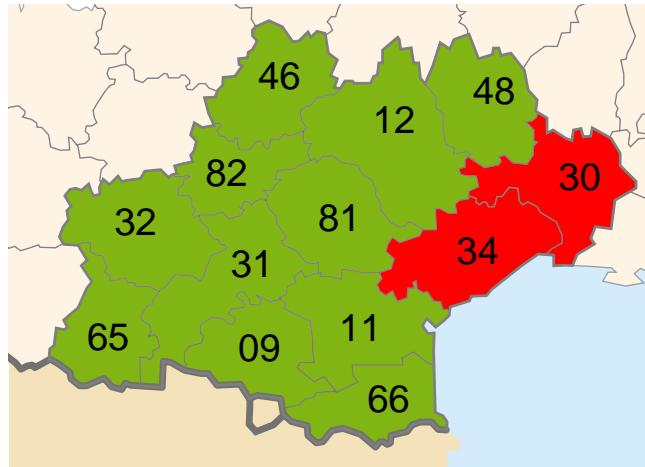


SITUATION

Aujourd'hui le 03/08/2018



Demain le 04/08/2018



Aujourd'hui le 03/08/2018			Départements			Demain le 04/08/2018			Arrêté en vigueur
O ₃	PM10	NO ₂				O ₃	PM10	NO ₂	
			Ariège (9)						AP du 10/08/2017
			Aude (11)						AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)						AP du 17/08/2017
■			Gard (30)				■		AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)						AP du 26/10/2017
			Gers (32)						AP du 04/08/2017
■			Hérault (34)				■		AP du 04/08/2017
			Lot (46)						AP du 06/09/2017
			Lozère (48)						AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)						AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)						AP du 20/07/2017
			Tarn (81)						AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)						AP du 26/07/2017

Légende: Procédure d'alerte*

Procédure d'information

Pas de procédure

O₃ : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO₂ : dioxyde d'azote

* Pour tous renseignement sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

Les fortes chaleurs et le vent faible ont entraîné une augmentation progressive des concentrations d'ozone depuis le début de la semaine. Ces conditions météorologiques couplées avec l'augmentation du trafic routier prévue vendredi 3 et samedi 4 août dans la vallée du Rhône, devraient entraîner un épisode de pollution à l'ozone à minima pendant ces 2 jours sur les départements du Gard et de l'Hérault.

Une procédure d'information et de recommandation est déclenchée par les préfectures du Gard et de l'Hérault pour la journée du vendredi 03 aout 2018

Compte tenu de la persistance de l'épisode de pollution, une procédure d'alerte est déclenchée par les préfectures du Gard et de l'Hérault pour la journée du 04 aout 2018

Les concentrations d'ozone devraient aussi augmenter dans les autres départements de la région pour ces 2 jours. Cependant même si la qualité de l'air y sera qualifiée de médiocre, il n'est pas prévu actuellement de dépassement des valeurs seuils sur les autres départements.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

Les conditions météorologiques caniculaires, températures élevées au-dessus de 35°C en journée, ainsi que le trafic routier saisonnier favorisent la production photochimique d'ozone et conduisent à l'augmentation des concentrations sur les départements du Gard et de l'Hérault.

EVOLUTION :

Pour le dimanche 5 août 2018, le trafic routier devrait rester dense, d'autre part les conditions météorologiques prévues sur le Gard et l'Hérault resteront stables, ce qui devrait maintenir les fortes concentrations d'ozone sur ces deux départements.

Les concentrations d'ozone devraient aussi rester élevées sur les autres départements de la région avec éventuellement la possibilité d'étendre la procédure à l'un d'entre eux.

Un nouveau point sera réalisé au plus tard samedi 4 août avant 13 heures.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

Recommandations de protection individuelle

<p>Populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques</p> <p>Populations sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</p>	<ul style="list-style-type: none">- Evitez les sorties durant l'après-midi.- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) :<ul style="list-style-type: none">- prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ;- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
<p>Population générale</p>	<ul style="list-style-type: none">- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). Les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues.- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.

Recommandations pour limiter les émissions de polluants

A la maison / au travail	<ul style="list-style-type: none">- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.- Maîtrisez la température dans les bâtiments (climatisation).
Déplacements	<ul style="list-style-type: none">- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
Industriels	<ul style="list-style-type: none">- Reportez les émissions d'oxyde d'azote ou de composés organiques volatils à la fin des épisodes de pollution.

Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org
Contact départements
[11],[30],[34],[48],[66] :
06.07.26.47.11



Mesures d'urgence

<http://www.gard.gouv.fr/>
<http://www.herault.gouv.fr/>



Effets de la pollution sur la santé

www.ars.occitanie.sante.fr
ARS Occitanie
Informations santé, AIR SANTÉ :
05 61 77 94 44

